

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZÉ VILLAGES**  
**DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix du mois d'avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, DRAPEAU, JOUSSAUME, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, GODOT TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, LEGRAND, PRAIZELIN, RUQUIER, BELLARD, LERAY, LANDAIS, PORTIER, VIERON.

**Absents excusés :** Mme MONTANE Sylvie  
Mr TUFFIER Jérôme  
Mr DINAND Fabrice  
Mr ROBERT Didier donne pouvoir à Mr de La Perraudière  
Mme BENESTEAU Clarisse donne pouvoir à Mr GOURDON Yves  
Mr de ROCHEBOUËT Emmanuel donne pouvoir à Mr BEAUDOIN JP  
Mr CONSTANT Frédéric donne pouvoir à Mr EDIN François  
Mr COYEAUD Alain donne pouvoir à Mme ROUTIER Claire  
Mme BEAUDOIN Pauline

**Absents :** Mme LORION Isabelle  
Mr LINARD Didier  
Mr LEMEUNIER Grégory  
Mme RAIMBAULT Emmanuelle  
Mr MABIT Raymond  
Mr LEMAI Sébastien  
Mr BOURGEGAIS Nathalie  
Mme GOISLARD Véronique  
Mr LAIR Gilles  
Mr FOURNIER Pascal

<b>Convocation :</b> 05/04/2017
<b>Affichage :</b> 13/04/2017

**Secrétaire de séance :** Mr Dominique GIRAULT

**Observations sur le dernier compte-rendu :** Néant

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :*

- Proposition de prix de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour le remplacement d'une échelle de corde renforcée, vandalisée sur l'aire de jeux de Jarzé, pour un montant de 240 € TTC.

- Devis AEIC pour la fourniture d'accessoires et de pièces d'usure pour les pompes doseuses de chlorure ferrique de la station d'épuration de Jarzé, d'un montant de 581.88 € TTC.

- Devis de la société AEIC, d'un montant de 1 822.97 € TTC, pour la mise en place d'un panier dégrilleur et d'un fourreau de potence sur la station de relèvement du lotissement de la Prée à Jarzé.

- Devis de la SARL Véranda Baugeoise Menuiserie, d'un montant de 1695.42 € HT, pour la fourniture et la pose d'un ensemble fixe en aluminium sur l'ancien foyer des jeunes de Jarzé, rue Louis Touchet, dans le cadre de sa transformation en atelier cuir.

- Proposition de l'entreprise MBS pour la modification d'ouverture de l'ancien foyer des jeunes de Jarzé d'un montant de 445 € HT.

- Signature d'une convention avec la CCALS pour le prêt de 2 minibus le 23 juin, jour de la fête de la musique de Jarzé Villages. Deux navettes gratuites conduiront les habitants des communes déléguées vers Chaumont d'Anjou où se déroulera la fête cette année.

## **1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

**Madame le Maire présente les taux d'impositions communaux de 2016** correspondant aux taux moyens pondérés des communes regroupées, au titre de 2016. Ces taux servent de taux de référence pour la nouvelle collectivité, dans le cadre du vote de ses taux pour 2017, à savoir :

	<b>Jarzé Villages</b>	<b>BEAUVAU</b>	<b>CHAUMONT</b>	<b>JARZE</b>	<b>LUE</b>
<b>TH</b>	15.30 %	11.51 %	13.49 %	15.97 %	16.30 %
<b>TFB</b>	23.37 %	19.80 %	20.41 %	24.34 %	23.00 %
<b>THNB</b>	35.29 %	39.76 %	37.64 %	34.08 %	35.50 %

Le produit attendu pour 2017 est de 865 507 € (863 090 € en 2016).

**Pour le calcul des taux 2017**, la collectivité a deux possibilités:

☞ Soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes (variation proportionnelle)

☞ Soit moduler les variations des taux de ces taxes, dans le respect des règles de liens en vigueur.

**La commune nouvelle doit voter un seul taux pour chaque taxe.**

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à l'article 1638-0 bis, du CGI, une intégration fiscale des taux peut être mise en place.

L'intégration s'applique par taxe, à l'ensemble des communes fusionnées.

Dans ce cadre, la commune nouvelle doit décider, par délibération avant le 15 avril, de la mise en œuvre éventuelle d'une intégration fiscale, **en indiquant la durée de celle-ci, et les taxes pour lesquelles elle s'applique. Dans ce cas, la délibération devra prévoir l'harmonisation des abattements de taxe d'habitation.**

Madame le Maire propose :

- l'harmonisation sur 3 ans pour la taxe d'habitation soit :

	<b>BEAUVAU</b>	<b>CHAUMONT</b>	<b>JARZE</b>	<b>LUE</b>
<b>TH</b>	11.51 %	13.49 %	15.97 %	16.30 %
<b>Taux après fusion</b>	<b>15.30 %</b>	<b>15.30 %</b>	<b>15.30 %</b>	<b>15.30 %</b>
<b>Variation annuelle sur 3 ans</b>	+ 1.2633 %	+ 0.6033 %	- 0.2233 %	- 0.3333 %
<b>2017</b>	12.77 %	14.09 %	15.75 %	15.97 %
<b>2018</b>	14.04 %	14.70 %	15.52 %	15.63 %
<b>2019</b>	15.30 %	15.30 %	15.30 %	15.30 %

- l'harmonisation sur une année pour les autres taux

	<b>BEAUVAU</b>	<b>CHAUMONT</b>	<b>JARZE</b>	<b>LUE</b>
<b>TFB</b>	19.80 %	20.41 %	24.34 %	23.00 %
<b>Taux après fusion</b>	<b>23.37 %</b>	<b>23.37 %</b>	<b>23.37 %</b>	<b>23.37 %</b>
<b>Variation annuelle sur 1 an</b>	+ 3.57 %	+ 2.96 %	-0.97%	-0.37 %
<b>THNB</b>	39.76 %	37.64 %	34.08 %	35.50 %
<b>Taux après fusion</b>	<b>35.29 %</b>	<b>35.29 %</b>	<b>35.29 %</b>	<b>35.29 %</b>
<b>Variation annuelle sur 1 an</b>	- 4.47 %	-2.35 %	+ 1.21%	-0.21 %

*Mr BERARDI précise qu'il souhaite un lissage sur 3 ans pour la commune déléguée de Beauvau afin que les contribuables ne subissent pas une trop forte augmentation en une seule fois.*

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil municipal vote les taux d'imposition 2017 à l'unanimité.

## **2- VOTE DES BUDGETS 2017**

### **➤ Budget Communal**

- *Budget primitif – Présentation par chapitre-Budget communal 2017*

		Total CA 2016 réalisé	Total budget primitif 2017
<b>Fonctionnement-Dépense</b>			
011	Charges à caractère général	472 177.24	504 128.32
012	Charges de personnel et frais assimilés	752 889.94	869 751.00
014	Atténuations de produits	22 168.00	22 450.00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	403 524.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 592.00	16 500.00
65	Autres charges de gestion courante	264 332.37	246 942.00
66	Charges financières	23 682.69	17 500.00
67	Charges exceptionnelles	103.00	250.00
<b>Total</b>	<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 556 945.24</b>	<b>2 091 045.32</b>

<b>Fonctionnement-Recette</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	67 317.32
013	Atténuations de charges	25 616.33	51 000.00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 080.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	169 638.24	167 000.00
73	Impôts et taxes	1 113 864.21	1 062 461.00
74	Dotations, subventions et participations	658 048.53	663 267.00
75	Autres produits de gestion courante	52 334.98	51 500.00
77	Produits exceptionnels	44 638.40	28 500.00
<b>Total</b>	<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>2 069 220.69</b>	<b>2 091 045.32</b>

		CA 2016 réalisé	Crédits de report (1)	Exercice courant Propositions nouv. crédits (2)	Total BP 2017
<b>INVESTISSEMENT - Dépense</b>					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00		233 418.61	233 418.61
40	Opérations d'ordre des transfert entre sections	5 080.00		1 560.00	1 560.00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 531.23		155 747.00	155 747.00
20	Immobilisations incorporelles	24 077.32	0.00	4 000.00	4 000.00
204	Subvention d'équipement versées	1 247.54			
21	Immobilisations corporelles	951 933.68	445 480.00	892 070.00	1 337 550.00
27	Autres immobilisations financières	0.00		73 000.00	73 000.00
45801	Travaux canalisation EP Beauvau	1 439.03		35 700.00	35 700.00
<b>Total</b>	<b>Dépense</b>	<b>1 148 308.80</b>	<b>445 480.00</b>	<b>1 395 495.61</b>	<b>1 840 975.61</b>

		CA 2016 réalisé	Total budget primitif 2017
<b>INVESTISSEMENT - Recette</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	403 524.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 592.00	18 060.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	766 557.31	818 898.61
13	Subventions d'investissement	470 696.52	364 793.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	200 000.00
458201	Travaux canalisation EP Beauvau	1 439.03	35 700.00
<b>Total</b>	<b>Recette</b>	<b>1 260 284.86</b>	<b>1 840 975.61</b>

Mr TOUPLAIN demande des précisions sur le compte 64731 : « à quoi correspond ce versement ? ».  
Madame le Maire rappelle que les agents ne cotisent pas à Pôle Emploi. Dès lors qu'ils démissionnent et après 4 mois de carence, le versement des allocations chômage est assuré par la collectivité.

Mr Beaudoin apporte des précisions sur les travaux prévus à la salle des fêtes de Chaumont suite au rapport de l'ARS. Dans un premier temps, il est décidé de changer quelques menuiseries pour cette année.

**Décision du Conseil Municipal** : Le budget communal 2017 est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget assainissement**

- *Budget primitif – Présentation par chapitre-Budget assainissement 2017*

		CA 2016 réalisé	BP 2017
<b>Fonctionnement-Dépense</b>			
011	Charges à caractère général	45 662.39	49 292.93
12	Charges de personnel	0.00	30 470.95
014	Atténuations de produits	2 468.00	2 500.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	70 155.89	70 155.89
65	Autres charges de gestion courante	334.80	400.00
66	Charges financières	4 695.62	5 459.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>123 316.70</b>	<b>158 278.77</b>

		CA 2016 réalisé	BP 2017
<b>Fonctionnement-Recette</b>			
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00	43 719.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 059.30	7 059.30
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services,	67 025.64	107 500.00
77	Produits exceptionnels	453.88	0.00
<b>Total</b>	<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>74 538.82</b>	<b>158 278.77</b>

		CA 2016 réalisé	BP 2017
<b>Investissement-Dépense</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 059.30	7 059.30
16	Emprunts et dettes	43 495.80	54 417.00
21	Immobilisations corporelles	4 403.28	359 322.94
<b>Total</b>	<b>Investissement - Dépense</b>	<b>54 958.38</b>	<b>420 799.24</b>

		CA 2016 réalisé	BP 2017
<b>Investissement-Recette</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	165 775.35
13	Subventions d'investissement	0.00	184 508.00
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 155.89	70 155.89
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 070.00	360.00
<b>Total</b>	<b>Investissement - Recette</b>	<b>73 225.89</b>	<b>420 799.24</b>

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget assainissement.

### 3- VOTE DES SUBVENTIONS

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Nombre</b>
<b>Associations de BEAUVAU :</b>			
Groupement Défense des Cultures Marcé-Beauvau	120 €	120 €	
Société l'Union, Beauvau	140 €	140 €	
<b>Associations de JARZE:</b>			
Amicale des Sapeurs Pompiers de Jarzé (organisation 13/07)	400 €	400 €	
Ass. Anc.Combattants et Prisonniers de Guerre (2 manifestations gratuites)	185 €	190 €	
Ass. Sauvegarde de la Chapelle de Monplacé	250 €	300 €	décision reportée
Club de la Ronde des Années	200 €	200 €	
Entente Sportive Jarzéenne	1 600 €	20 €/enfant	entre 130 et 140
Lyre Jarzéenne	3 780 €	1 500 €	
<b>Associations de CHAUMONT :</b>			
Anciens Combattants	90 €	90 €	
Club de la Bonne humeur	180 €	180 €	
Société Jeanne D'Arc	180 €	180 €	
Folk-Chaum'Pas	180 €	180 €	
<b>Associations de LUE EN BAUGEOIS :</b>			
Club du 3ème Age	400 €	400 €	
S.A. Fêtes de Lué (Comité des Fêtes)	700 €	700 €	
Cercle l'Union de Lué (Société de Boules)	400 €	400 €	
Ass. Sport, Culture et Loisirs de Lué	400 €	400 €	
<b>Cours post-scolaires (40 € par enfant) :</b>			
Centre de Formation du Bâtiment d'Angers	80 €	0 €	0
Maison Familiale Rurale de Chalomes sur Loire	40 €	40 €	1
Maison Familiale Rurale de Noyant	80 €	80 €	2
Maison Familiale Rurale de Beaufort (Gée)	0 €	200 €	5
Maison familial rurale de Brissac	0 €	40 €	1
Maison Familiale Rurale Le Cèdre de Saint-Barthélémy d'Anjou	40 €	0 €	0
ADAPEI	0 €	40 €	1
Chambre des métiers et de l'artisanat Indre et Loire	0 €	40 €	1
<b>Associations sportives et culturelles hors commune (120 € écoles de musique - 20 € par enfant) :</b>			
ADS Modern'Jazz et Plus	60 €	60 €	3
Association Atelier danse Seiches	40 €	80 €	4
Association Judo Jujitsu de Soucelles	20 €	20 €	1
Association les Ailes du Loir	80 €	0 €	8
APE Ecole de Musique de Baugé	720 €	480 €	4
ASAM	40 €	0 €	0
Judo Club Seichois	0 €	100 €	5
Karaté Club Baugeois	180 €	340 €	17
Olympique Baugeois Badminton	20 €	0 €	0
Olympique Baugeois Basket	40 €	0 €	0
Olympique Baugeois Tennis	20 €	20 €	1
Rugby Club des 3 Rivières de Seiches	100 €	0 €	0
Jeunes en Scène Corzé	0 €	80 €	4
<b>Associations subventionnées en 2016 par JARZE VILLAGES :</b>			
Les Cahiers du Baugeois	126 €	126 €	
Les Restos du cœur	100 €	290 €	12
Prévention routière	50 €	50 €	
Fondation du Patrimoine	0 €	160 €	
GDON ( défense cultures Lué/Chaumont 200€ en 2016)	700 €	300 €	
Les Chasseurs réunis	350 €	350 €	
Association Les Chiens-Guides d'Aveugles de l'Ouest	100 €	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>11 931 €</b>	<b>9976 € + ESJ</b>	

Après discussion, il est décidé de reporter la demande de l'association Sauvegarde de la chapelle de Montplacé afin d'avoir des précisions sur le montant demandé et de ne pas faire un doublon avec la CCALS qui verse également une subvention.

Mme GODOT s'étonne que le montant versé aux sociétés de boule de fort ne soit pas uniformisé. Mr BERARDI répond que les subventions des communes déléguées restent locales et les montants décidés par celles-ci. De plus, les sociétés ne demandent pas plus.

Mme PORTIER s'interroge sur le fait que des subventions soient versées aux cours postsecondaires et pas aux collèges. Mr BERARDI informe que le SIVU participe pour le collège.

Mme PORTIER n'est pas d'accord de verser une subvention à l'APE de l'école de musique de Baugé en Anjou puisque la CCALS verse aux écoles de musique du territoire.

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité le Conseil Municipal vote les subventions 2017.

#### **4- AFFAIRES DIVERSES**

##### ➤ **Construction des vestiaires du foot**

Mr CONGNARD présente le projet de l'architecte Pierre-Yves Lacroix, pour la construction de vestiaires sportifs pour le stade de foot de Jarzé, l'estimation prévisionnelle des dépenses étant de 268 900 € HT.

#### **ESTIMATION PREVISIONNELLE DES DEPENSES**

Désamiantage - Démolitions - VRD	32 000,00 €
Bâtiment	205 000,00 €
	<hr/>
Total HT travaux	<b>237 000,00 €</b>
Honoraires Maîtrise d'œuvre 10,50%	24 885,00 €
Etude géotechnique	1 200,00 €
Contrôle technique	2 500,00 €
Sécurité et Protection de la Santé	2 000,00 €
Diagnostic amiante / plomb	600,00 €
Etude thermique	715,00 €
	<hr/>
Total HT dépenses	<b>268 900,00 €</b>
TVA 20 %	53 780,00 €
	<hr/>
Total TTC	<b>322 680,00 €</b>

Mr CONGNARD informe que ce projet a été présenté aux présidents des associations sportives de Jarzé le samedi 8 avril et quelques modifications ont été demandées, notamment les ouvertures des portes.

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et autorise Mme le Maire à demander une subvention auprès de la CCALS dans le cadre des Contrats de Ruralité.

##### ➤ **Devis**

- *Remaniage du mur du cimetière*

Mr MARCHAISON présente deux devis pour la réparation du mur du cimetière de Jarzé :

	<b>Mur château d'eau</b>	<b>Mur Ouest</b>	<b>Mur Est</b>	<b>Montant Devis TTC</b>
<b>MBS, BOURGEOIS Sébastien</b>	-échafaudage sur pied -démolition -pierre façonnée à la chaux hydraulique -enduit traditionnel finition pierres apparentes	-remaniage tête de mur -enduit traditionnel finition pierres apparentes	-échafaudage sur pied -démolition -pierre façonnée à la chaux hydraulique -enduit traditionnel finition pierres apparentes	<b>22 222.93 €</b>
<b>Association ASPIRE</b> (asso non assujettie à la TVA)	-échafaudage -démolition partielle partie droite -décapage terres arrière du mur sur 45 cm de profondeur -Piquetage -remontage du mur sur 2.8 mètres de hauteur -repose tête de mur -pose verticale géotextile -remblai gravier arrière du mur -pose barbacanes en PVC -rejointoiement de l'ensemble+finition grattée -reprise fissures sur retour gauche	-échafaudages sur roue -démolition partielle parties fissurées ou soufflées+décrochage pierres de réemploi -remontage parties instables et soufflées -repose tête de mur -rejointoiement parties reposées -révision tête de mur dont recèlement moellons et rejointoiement	-échafaudage sur roue -démolition partielle parties fissurées ou soufflées -remontage parties démolies -repose tête de mur -rejointoiement parties reposées -révision tête de mur dont recèlement moellons et rejointoiement -brossage tête de mur en bon état	<b>42 097.72 €</b>

Mr BERARDI souhaite que l'association ASPIRE soit informée de leurs tarifs trop élevés.

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise MBS.

- Location d'un ensemble modulaire en vue d'une ouverture de classe

Monsieur André CONGNARD présente deux devis pour la location d'une salle de classe modulaire dans l'attente de la construction de la nouvelle classe à l'école du Grand Noyer de Jarzé.

	<b>PETIT LOCATION Local de 58 m<sup>2</sup></b>	<b>PORTAKABIN Local de 55 m<sup>2</sup></b>
Location mensuelle	560 € pour 12 mois	590 € pour 10 mois ou 525 € sur 23 mois
Assurance mensuelle	40.00 €	
Transport et manutention aller	1 020.00 € HT	3 355.00 € HT
Transport et manutention retour	900.00 € HT	Non fourni
Forfaits et prestations diverses	100.00 € HT	



**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise PETIT LOCATION, sous condition de l'ouverture d'une dixième classe à l'école du Grand Noyer à la rentrée de septembre 2017.

- Balayage de la voirie de Jarzé Villages

Mr JOUSSAUME informe que le marché de balayage qui liait la commune déléguée de Jarzé et l'entreprise Brangeon Environnement est arrivé à échéance la 31 mars 2017.

Proposition tarifaire de l'entreprise Brangeon Environnement pour la prestation de balayage des voiries des communes de Jarzé Villages valable jusqu'au 31/12/2017 :

Commune	TARIF ANNUEL
JARZE	5 780.67 €
CHAUMONT D'ANJOU	488.03 €
BEAUVAU	704.93 €
LUE EN BAUGEOIS	840.50 €
TOTAL	7 814.13 € (soit 5 284.33 € d'avril à décembre 2017)

Mr JOUSSAUME précise qu'un nouveau marché sera mis en place par le biais de la CCALS en 2018.

**Décision du Conseil Municipal** : La proposition de l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT est acceptée à l'unanimité.

- Aménagement du parking de l'école du Grand Noyer

Pour pallier aux problèmes de circulation, Monsieur Cédric JOUSSAUME propose de réaménager le parking de l'école du Grand Noyer : purge de l'espace vert, implantation d'arbres, création d'un parking longitudinal et sens unique de circulation permettant la dépose des enfants.

Les travaux seraient réalisés pendant la période scolaire de 9h à 16h.

Mr JOUSSAUME présente deux propositions de prix concernant cet aménagement :

- Entreprise JUGE : 20 212.60 € HT
- Eurovia : 17 474.00 € HT

*Mme GODOT informe qu'elle avait envoyé un mail aux adjoints pour les interpellier sur la suppression des espaces verts et des arbres sans avoir concerté les riverains.*

*Mr JOUSSAUME lui fait part que devant le trafic croissant, une solution devait être trouvée pour essayer de fluidifier la circulation.*

*Mr EDIN souligne qu'un goudronnage imperméable aurait dû être demandé par rapport au plan de gestion différencié.*

**Décision du Conseil Municipal** : par 35 oui et 1 non le Conseil Municipal accepte la proposition d'EUROVIA.

## ➤ Conventions

❖ *Convention avec la Nantaise des Eaux pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif de Lué et Chaumont*

La Nantaise des Eaux Service assure aux termes d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du SIAEP de Seiches sur le Loir.

La commune de Jarzé Villages assure de son côté la gestion du service assainissement collectif de la commune qui fait partie intégrante du secteur de distribution d'eau potable du SIAEP de Seiches sur le Loir.

La commune de Jarzé Villages a demandé à la Nantaise des Eaux Services, gestionnaire du service d'eau potable, d'assurer pour son compte les opérations de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de la commune de Jarzé Villages.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Nantaises des Eaux ayant pour objet de fixer les obligations respectives de la Nantaises des Eaux et Jarzé Villages concernant le recouvrement et le versement des redevances et taxes d'assainissement collectif des communes déléguées de Chaumont d'Anjou et Lué-en-Baugeois (les communes déléguées de Beauvau et Jarzé ayant déjà signé une convention).

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

*❖ Convention de groupement de commandes avec la CCALS pour la fourniture des repas du restaurant scolaire*

Afin de réduire les coûts, la CCALS propose de constituer un groupement de commandes avec les communes de Huillé, Lézigné, La Chapelle Saint Laud, Jarzé et Marcé pour lancer la consultation de repas de restauration scolaire. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commande.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal cette convention qui aura pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué, en vue de la confection, fourniture, livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs de la CCALS et les restaurants scolaires de communes de Huillé, La Chapelle Saint Laud, Lézigné, Jarzé et Marcé.

Le groupement est constitué pour le choix du prestataire. La CCALS est désignée coordinateur du groupement et signera l'acte d'engagement au nom des communes. Chaque membre signera un bon de commande pour les besoins qui lui sont propres.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une année seulement puisque la CCALS constituera un nouveau groupement de commandes en 2018.

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

*❖ Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires*

Madame le Maire rappelle que sur le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, sont implantées plusieurs zones d'activités communautaires à vocation économique sur différentes communes.

Que l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 prévoit, en son point II, la possibilité de mettre en œuvre au profit d'un E.P.C.I., des reversements de tout ou partie des taxes foncières communales issues de zones d'activité créées ou gérées par ce dernier. Ce reversement s'effectue selon les modalités légales édictées par ledit article et rappelées comme suit :

«II. Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activité peut être affecté au groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques, par délibérations concordantes.».

Ce reversement existait sur la CCLS pour 100 % du Foncier bâti et sur la CCL pour 80 %.

Il est donc proposé au conseil communal :

- D'autoriser le reversement à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe de 80 % du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties futures implantées sur les zones d'activités communautaires et perçu par les communes dans les conditions définies par la convention annexée.
- D'approuver les termes de ladite convention

De l'autoriser à signer la convention correspondante avec la CCALS et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Décision du Conseil Municipal** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

❖ *Convention de maintenance et de travaux des installations nécessaires à la réception des émissions audiovisuelles sur la commune de Lué-en-Baugeois*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société **Saumurois Antennes Services**, située 3 rue des Chenevraux à Montreuil-Bellay, propose de signer une convention avec la commune dans laquelle elle s'engage à :

- assurer les travaux de réparations courantes, nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement du matériel destiné à la réception des émissions audiovisuelles installé sur la commune de Lué-en-Baugeois (câble).

- effectuer une visite annuelle, annoncée au préalable à la commune, dans le courant du troisième trimestre, lors de laquelle il serait procédé à :

- 1) La vérification de la fixation et de l'orientation des antennes,
- 2) La vérification des contacts des coupleurs et répartiteurs,
- 3) Au contrôle du fonctionnement mécanique et électronique des amplificateurs
- 4) L'exécution des réparations et le remplacement de matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'installation, dus à l'usure normale ou au vieillissement (non compris fourniture)

- Forfait annuel : 3 600 € TTC (30 € par prise)

*Mr de LA PERRAUDIERE précise que l'installation existe depuis 20 ans, les bénéficiaires sont les habitants du bourg, avec prise en charge de l'entretien par la commune.*

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### ❖ *Chœur Lyrique René d'Anjou*

Mr BERARDI informe qu'un concert est organisé chaque année sur la commune déléguée de Beauvau et pour 2017, c'est l'association Chœur lyrique qui a été choisie.

L'association *Chœur Lyrique René d'Anjou* fera une représentation le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à 16h00 en l'église de Beauvau pour un coût de 1 000 € TTC.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

<b>Décision du Conseil Municipal</b> : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.
-----------------------------------------------------------------------------------

### ❖ *Chorale CONTREPOINT*

Mme ROUTIER informe le Conseil Municipal que la 8<sup>ème</sup> édition du concert annuel de Chaumont, proposée par la Chorale CONTREPOINT aura lieu le vendredi 2 juin à 20h30 en l'église de Chaumont d'Anjou pour un coût de 800 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'association Chorale CONTREPOINT.

<b>Décision du Conseil Municipal</b> : A l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer cette convention.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **5- INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Mr MARCHAISON informe le Conseil Municipal que le noyer devant l'école ne sera finalement pas abattu car il redémarre.
- ✓ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu et accepté la démission du Conseil Municipal de Madame Noëlla Delorme le 14/03/2017.
- ✓ La Commission permanente du Conseil Départemental a décidé, lors de sa réunion du 20 mars 2017, d'attribuer à la commune de Jarzé Villages une subvention de 184 508 € pour la création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune déléguée de Jarzé (20% d'un montant subventionnable de 922 541 €HT).
- ✓ Notification de l'éligibilité aux aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour « l'Etude du plan de gestion différenciée » sur les communes de Lué et Chaumont pour un montant de 4 200 €.
- ✓ Attribution par la Région d'une subvention de 60 000 € pour les travaux de restauration extérieure du massif du clocher de l'église Saint Cyr et Sainte Julitte de Jarzé.
- ✓ Inauguration du foyer des jeunes mercredi 12 avril à 18h00.
- ✓ Commission scolaire enfance jeunesse le mercredi 26 avril à 20h30
- ✓ Troc-plantes et livres le 29 avril de 10h à 13h à la Grange à Jarzé.
- ✓ Les moutons sont arrivés à Beauvau, clôture faite à la station d'épuration
- ✓ Concert de la Lyre Jarzéenne le samedi 29 avril à 20h30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 15 mai 2017 à 20h30.**